

Image not found or type unknown



cumul d'emploi communication du contrat de travail

Par **OdileP**, le **09/09/2011 à 07:33**

Bonjour,

En cas de cumul d'emploi, est-on obligé de fournir une copie du contrat de travail du deuxième employeur si le premier en fait la demande ?

Merci

Par **P.M.**, le **09/09/2011 à 10:04**

Bonjour,

C'est souvent préférable et peut même être une disposition contractuelle même si cela n'est pas formellement obligatoire sans cela...

La gestion des différentes cotisations et même des congés payés peut en dépendre mais aussi le contrôle par l'employeur du respect de la durée légale du travail...